

INTRANET

EXTRAIT du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif de la Ville de Saguenay tenue dans la salle des délibérations du comité exécutif, le 1^{er} décembre 2014 - Un quorum présent.

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET DE GARAGE (JONQUIÈRE) –

DYNAMITAGE - APPEL D’OFFRES 2014-446

VS-CE-2014-1430

CONSIDÉRANT que le Service des approvisionnements a invité cinq (5) soumissionnaires à présenter des prix pour le dynamitage de roc de masse pour le projet du garage municipal des travaux publics qui est situé au 3501, du Roi-Georges de l’arrondissement de Jonquière (appel d’offres 2014-446);

CONSIDÉRANT que l’adjudication du contrat est basée sur des coûts unitaires en fonction de quantités approximatives;

CONSIDÉRANT les résultats obtenus suite à l’ouverture des soumissions :

FORAGE SAGUENAY INC.

2370, rue de la Métallurgie, Jonquière (Québec) G7X 9H2

39 091,50 \$

DYNAMITAGE T.C.G. (1993) INC.

111, rue des Routiers, Chicoutimi (Québec) G7H 5B1

45 961,26 \$

DYNAMITAGE EXPRESS INC.

2475, rue Alexis-le-Trotteur, Jonquière (Québec) G7X 0E4

45 990,00 \$

INTER-CITÉ CONSTRUCTION LTÉE

205, boulevard du Royaume Est, C.P. 8146, Chicoutimi (Québec) G7H 5B5

103 879,91 \$

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 1^{er} décembre 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 décembre 2014

INTRANET

À CES CAUSES, il est résolu :

QUE la Ville de Saguenay adjuge ce contrat au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence :

SOUMISSIONNAIRE	POSTE	DESCRIPTION	MONTANT TOTAL
FORAGE SAGUENAY INC.	1	Dynamitage roc de masse	34 000,00 \$
Total avant taxes :			34 000,00 \$
TPS :		5%	1 700,00 \$
TVQ :		9,975 %	3 391,50 \$
GRAND TOTAL DE LA SOUMISSION, frais et taxes inclus			39 091,50 \$

ET QUE les fonds requis soient puisés à même le poste budgétaire R130166-107.

Adoptée à l'unanimité.

Je certifie sous mon serment d'office que l'extrait ci-haut est une vraie copie d'une résolution adoptée par le comité exécutif de la Ville de Saguenay à la séance extraordinaire du 1^{er} décembre 2014.

DONNÉ À SAGUENAY, P.Q., ce 1^{er} jour du mois de décembre 2014.

L'assistante-greffière,

AJ/mcd

ANNIE JEAN

Le texte de la présente résolution est conforme aux délibérations de la réunion du 1^{er} décembre 2014 mais ne tient pas compte des modifications adoptées lors de séances subséquentes.

Date de publication : 15 décembre 2014